Synthèse de réunion du CHSCT Bugey-Chalon du 15 juin 2016

Élection du Secrétaire : Le Secrétaire, Pascal Cibot, étant actuellement en congé de fin de carrière, les membres ont élu à l'unanimité Alain Duparquet. Cela marque la volonté de tous les membres du CHSCT de travailler ensemble, tous syndicats confondus, dans l'intérêt des Agents.

Accidentologie : Prépondérance des accidents de plain pied. La cellule prévention des risques analyse la typologie de nos accidents pour proposer des actions complémentaires aux actions de communication actuelles.

Franchissement de balisage : Constatant des rétentions d'information, le CHSCT a voté une résolution. L'objectif est d'obtenir les informations indispensables à l'analyse de ces incidents.

Suivi des actions : Le plan d'action, présenté pour avis, n'est plus alimenté depuis 2014. Les membres se sont abstenus de voter, et demandent des éclaircissements sur le pilotage et le suivi des actions de l'unité.

Mise en place du WIFI : Les membres ont donné un avis favorable à la mise en place du WIFI sur le Campus Bugey.

Journées de l'industrie Électrique : Le Campus Bugey sera partie prenante de cette opération de communication, qui se déroule le samedi 01/10 et le dimanche 02/10.

Point d'avancement des actions suite au Danger Grave et Imminent Chargés d'Exploitation et-Chargés de consignation. Les membres ont salué la qualité du travail réalisé par le groupe « task force », constitué suite au DGI, avec le recensement des ouvrages et installations électriques et mécaniques du Bugey.

Ce groupe est aujourd'hui dissout, alors que les aspects suivants n'ont pas été traités :

- accompagnement et définition des compétences requises pour les Chargés d'Exploitation,
- identification des gestes métier pratiqués lors des Travaux Pratiques,
- définition des habilitations nécessaires pour les formateurs et les stagiaires.

Le CHSCT demande à la direction :

- de remettre en place les moyens nécessaires à la poursuite de ce travail,
- de réaliser de réels contrôles permettant d'évaluer l'efficacité des actions retenues,
- de maintenir les ressources nécessaires jusqu'au constat de pratiques satisfaisantes sur nos installations.

Infos utiles : En cas d'accident du travail, de trajet ou de mission, la hiérarchie doit obligatoirement fournir un triptyque de déclaration à la Sécurité Sociale, qui est seule habilitée à qualifier ou non l'accident. L'Agent est libre de l'utiliser ou non. Nous conseillons aux agents de le demander et de l'utiliser.

Rappel : En cas d'arrêt de travail, la hiérarchie doit organiser la visite de reprise auprès de la médecine de travail, y compris pour le retour de maternité.